



Présentation au Comité spécial sur le changement climatique du Nouveau-Brunswick  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2016

L'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick (l'Alliance) est heureuse d'avoir l'occasion d'exposer ses idées au Comité spécial sur le changement climatique. L'Alliance est la plus importante organisation agricole générale de la province, regroupant plus de 800 membres. Nous faisons la promotion des intérêts de tous les agriculteurs et veillons à la durabilité et à la croissance de l'industrie agricole au Nouveau-Brunswick. L'Alliance est consciente de la nécessité de réduire les gaz à effet de serre (GES) et de l'importance de nous adapter à notre environnement changeant.

Étant donné que les mesures d'atténuation et d'adaptation prises en réponse aux changements climatiques auront un effet sur les agriculteurs et feront appel à eux, il est crucial d'inviter les agriculteurs à participer à la discussion et à la mise en œuvre de la politique sur les changements climatiques.

La majorité de nos commentaires reflète la position officielle de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), la première organisation agricole au Canada, qui défend les intérêts de plus de 200 000 agriculteurs et familles d'agriculteurs et dont l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick est membre.

Avant de commenter, nous aimerions vous fournir de l'information sur les initiatives en cours dans la province en matière d'agroenvironnement.

- 1) C'est l'Alliance qui administre le Plan de ferme environnemental (PFE), établi il y a plus de 20 ans, au Nouveau-Brunswick. Ce plan s'applique à tous les secteurs de la production agricole primaire, et son utilisation est volontaire et confidentielle. Le PFE est un outil d'autoévaluation qui aide les producteurs à cerner les forces et les risques éventuels pour l'environnement que présentent leurs activités agricoles. Le plan porte sur de nombreux aspects, dont les brise-vent, les mesures d'efficacité énergétique, la gestion des installations pour le bétail, l'entreposage et la manutention du fumier, la gestion des pâturages, la gestion des sols, la gestion des nutriments, la lutte antiparasitaire et les boisés; il contient également des recommandations sur les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) à adopter. La révision de la documentation du PFE est prévue pour l'année prochaine, et l'accent sera très probablement accru sur les mesures d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique.
- 2) Le cadre fédéral-provincial Cultivons l'avenir 2 comprend plusieurs séries de programmes. Notamment, le Programme de production agricole respectueuse de l'environnement offre des incitatifs à l'adoption de nombreuses PGB que les agriculteurs peuvent décider de mettre en œuvre à la suite de leur PFE. **Les fonds limités du programme empêchent la mise en œuvre de nombreuses PGB, le délai d'attente pour obtenir une approbation étant actuellement de 18 mois.**

- 3) Les producteurs qui reçoivent une certification après un examen externe effectué par le Centre de conservation des sols et de l'eau de l'est du Canada (CCSEEC), situé au CCNB, sont admissibles à des fonds partiels destinés à des projets liés aux PGB, par exemple : amélioration de l'entreposage et de la manutention du fumier, structures de contrôle de l'érosion de sols. Plus de 1 000 producteurs de la province ont rempli un PFE, et la plupart de ces producteurs ont fait une révision complète de leur plan au cours des cinq dernières années.

Depuis 1991, le CCSEEC joue un rôle essentiel dans le perfectionnement de l'industrie agricole grâce à des formations, au transfert de technologie et à l'innovation. L'expertise du CCSEEC porte sur la conservation des sols et de l'eau, la promotion de PGB, la gestion des sols, des cultures et des nutriments, l'agroforesterie, la cartographie des champs, la géomatique appliquée et l'agriculture de précision. Le CCSEEC travaille en étroite collaboration avec les groupes de protection des bassins hydrographiques, les collectivités et d'autres associations et groupes du domaine de l'agriculture.

- 4) Il existe actuellement huit clubs-conseils en agroenvironnement dans la province. L'Association pour l'amélioration des sols et des cultures du Nouveau-Brunswick (AASCNB) administre six des clubs-conseils, tandis que l'Alliance en administre deux. Les clubs-conseils aident les agriculteurs à mettre au point, à promouvoir et à appliquer des pratiques agricoles à la fois économiques et respectueuses de l'environnement pour les sols et les cultures au Nouveau-Brunswick. Les clubs contribuent à la recherche sur le terrain en agroenvironnement, transfèrent de l'information à leurs membres et tiennent des journées de démonstration et des visites pour promouvoir de nouvelles techniques agricoles innovatrices.

L'Alliance est convaincue que les producteurs agricoles font partie de la solution. Des terres et de l'eau de qualité sont deux ressources fondamentales pour la production agricole et, comme les agriculteurs sont en étroite relation avec la terre, ils font plus pour protéger et préserver ces ressources que n'importe quelle autre industrie.

### *Recherche*

Premièrement, en ce qui concerne l'atténuation, il y a un net besoin d'étendre la capacité de recherche et de la faire porter spécifiquement sur le rôle que peuvent jouer les innovations en agriculture dans la réduction des émissions de GES. De nombreuses pratiques et innovations technologiques prometteuses ont été adoptées avec célérité dans le domaine agricole et ont eu pour effet de faire baisser les émissions. On pense, notamment, à la culture sans travail du sol ou à travail du sol réduit, aux biodigesteurs, aux plans et pratiques de gestion du fumier et des éléments nutritifs, à l'épandage de quantités réduites d'engrais et aux pratiques de protection des cultures et, de façon plus générale, à l'application efficace, rapide et au moment exact des intrants, grâce à l'information fournie dans le contexte de l'agriculture de précision, qu'il s'agisse des éleveurs de bétail ou des cultivateurs. Il est important de noter que ces innovations sont survenues en l'absence de réglementation additionnelle par le gouvernement et qu'elles résultent des forces sur le marché et de l'évolution des besoins opérationnels des agriculteurs.

Actuellement, il y a une multitude d'innovations prometteuses qui n'ont pas encore été mises en œuvre sur une grande échelle et d'autres idées de recherche qui nécessitent du financement, afin d'en démontrer la faisabilité.

Actuellement, il y a une multitude d'innovations prometteuses qui n'ont pas encore été mises en œuvre sur une grande échelle et d'autres idées de recherche qui nécessitent du financement, afin d'en démontrer la faisabilité. Les secteurs de recherche actuels qui pourraient réduire considérablement les émissions au-delà des résultats déjà obtenus incluent la gestion de l'alimentation du bétail ruminant dans le but de réduire les émissions de méthane et le développement plus poussé des marchés afin de créer des incitatifs dans le contexte de la gestion des éléments nutritifs et du fumier; il y aurait lieu aussi de mener de la recherche additionnelle sur la séquestration du carbone assurée par les cultures, les plantes de couverture et les plantes fourragères grâce aux pratiques sans travail du sol. En outre, comme de nombreuses industries, l'agriculture dépend des transports pour faire parvenir ses produits aux marchés. Tandis que les agriculteurs profiteront indirectement de la réduction des émissions dans le secteur des transports, il est important que les coûts de ceux-ci n'augmentent pas à tel point d'imposer des coûts indus aux agriculteurs.

Il y a de nombreux exemples de priorités de recherche qui peuvent réduire les émissions provenant de l'agriculture. Afin d'encourager une accélération de l'exploration de ces différentes pistes qui mèneront à une réduction des émissions, il est impératif que des fonds de recherche supplémentaires soient alloués, de sorte à soutenir à la fois la recherche primaire, qui a fourni à l'agriculture canadienne de nombreux gains de productivité, et les efforts dans tout le continuum de la recherche afin que les agriculteurs puissent bénéficier des découvertes et des innovations. À cette fin, il est important que les gouvernements FPT partagent le risque auquel font face les agriculteurs qui sont les premiers à adopter les nouvelles solutions en leur offrant des incitatifs qui leur permettront de faire les investissements nécessaires dans la nouvelle technologie, le nouvel équipement coûteux et les nouvelles méthodes de gestion. Il y a aussi d'importantes possibilités de recherche qui conduiront à de nouvelles applications consistant à remplacer les combustibles fossiles par des déchets agricoles transformés. Les gouvernements devraient tout particulièrement envisager d'offrir un financement à coûts partagés, par l'entremise de pratiques de gestion bénéfiques. Il existe des outils comme les plans agroenvironnementaux (PA) qui permettent aux agriculteurs de soumettre leurs opérations à une évaluation des risques environnementaux et de dresser ensuite un plan d'action correctif. Certaines administrations provinciales incluent actuellement les émissions de GES à ces plans et, ainsi, les PA représentent un mécanisme idéal pour le financement à coûts partagés des PGB.

### Prix du carbone

Bien qu'il existe des exemples de régimes combinant les deux approches, généralement, la fixation du prix du carbone se fait selon deux systèmes différents : prélèvement d'une taxe sur le carbone ou mise en place d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission. L'imposition d'une taxe sur le carbone augmentera considérablement les coûts d'exploitation pour les agriculteurs. En tant que preneurs de prix, les agriculteurs ne peuvent transmettre le coût additionnel occasionné par une telle taxe aux consommateurs ou sur les marchés internationaux

où ils font la concurrence à d'autres producteurs. Outre l'augmentation des coûts directs des combustibles qu'ils consomment, les agriculteurs devront également absorber la majeure partie de la hausse indirecte des coûts de l'expédition et des engrais, ce qui placera les agriculteurs canadiens dans une situation désavantageuse par rapport à leurs concurrents. Les agriculteurs canadiens feront face à des coûts plus élevés pour produire leurs denrées que leurs compétiteurs internationaux, qui peuvent les produire sans avoir à payer des taxes sur le carbone. En conséquence, il faut exempter l'agriculture de toute taxe sur le carbone jusqu'à ce que des mesures adéquates soient en place pour qu'une telle taxe n'ait aucune incidence sur les recettes des agriculteurs. Pour ce faire, il faudra s'assurer que les agriculteurs obtiennent des revenus additionnels compensant pour les dépenses engagées dans le cadre de la production de biens et services écologiques tels que la réduction des émissions.

Si le Cadre pancanadien de lutte contre les changements climatiques (CPLCC) se traduit par la mise en œuvre ou l'appui d'une taxe sur le carbone, il faudra également fixer un plafond spécifique pour les émetteurs industriels afin de créer un marché pour les crédits compensatoires du carbone. Cela permettrait à l'agriculture d'échanger des crédits compensatoires pour l'ensemble des techniques et pratiques existantes de réduction des émissions de GES. L'Alberta a suivi cette approche et offre des paiements compensatoires aux agriculteurs qui ont réduit volontairement leurs émissions en modifiant leurs pratiques. Cette opportunité doit être offerte aux agriculteurs partout au Canada. Il doit aussi y avoir un système de rabais qui reconnaît le risque que présente la taxe sur le carbone sur le plan concurrentiel à la fois sur les marchés nationaux et étrangers des produits agricoles. De plus, des changements dans le domaine fiscal peuvent aider à favoriser la mise en place de mesures d'atténuation en prévoyant des déductions pour amortissement accélérées suite à des investissements de capital « verts » et doivent répondre concrètement à la hausse des coûts d'exploitation qu'imposera une taxe sur le carbone aux agriculteurs canadiens.

Lorsqu'on applique un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, les agriculteurs s'efforcent davantage de réduire les émissions de GES et de séquestrer le carbone, et un tel système risque moins de nuire à leur compétitivité. Cependant, si un tel système est mis en place, à l'instar de certaines provinces, il sera nécessaire de prévoir un vaste éventail de protocoles de compensation en fixation de carbone qui offrent, à l'ensemble des secteurs et producteurs agricoles, la possibilité de réduire les émissions ou de séquestrer du carbone. Ce système doit permettre aux producteurs de se mettre ensemble et de créer des blocs de crédits du carbone et garantis afin que les agriculteurs bénéficient des mesures qu'ils ont prises et afin d'éviter que les crédits soient revendiqués en leur nom.

On peut faire de nombreuses suggestions pour assurer l'efficacité des protocoles de compensation et la réalisation des objectifs de la politique, qui sont d'encourager les changements dans les pratiques de gestion et qui contribueront à la réduction des émissions ou à la séquestration du carbone. L'administration du système de compensation doit être transparente et économique, et la vérification des crédits de compensation doit se faire avec rapidité et efficacité de sorte à limiter les coûts et à maintenir l'intégrité du système de compensation. Au moment de la mise en œuvre des protocoles, il faut tenir compte des variantes qui existent déjà à travers le Canada dans la réglementation, les politiques, les mesures d'incitation, les conditions de croissance et les pratiques. Spécifiquement, la méthodologie utilisée pour calculer les paramètres

de base doit reconnaître ces différences plutôt que d'adopter des paramètres nationaux normalisés ou une vaste approche maintenant le statu quo qui ne reflètent pas la grande diversité qui caractérise le secteur de l'agriculture au Canada. Il faut également prévoir des dispositions qui attribuent la valeur entière des crédits compensatoires aux agriculteurs qui ont adopté les techniques et la technologie de réduction des émissions avant la création du marché des crédits, afin de reconnaître les investissements initiaux faits et la fourniture de biens et services écologiques liés au climat et afin d'éviter une situation où seulement les agriculteurs qui ont tardé à emboîter le pas sont compensés. Tout système fédéral de plafonnement et d'échange de droits d'émission doit s'intégrer sans heurt aux mesures provinciales ou aux marchés afin d'éviter le dédoublement, la confusion sur les marchés et l'augmentation des coûts. Il faut adopter une politique qui autorise entièrement les cumuls lorsque cela s'applique, afin que les mesures de réduction des émissions continuent d'être prises en compte en cas de chevauchement des politiques fédérales et provinciales.

### *Adaptation*

Les agriculteurs ont une capacité d'adaptation inhérente et leur gagne-pain est lié étroitement à l'imprévisibilité des conditions météorologiques et d'autres forces externes qui échappent à leur contrôle. On a réussi à créer de nouvelles variétés de plantes à la saison de croissance écourtée, afin qu'il soit possible de les cultiver dans de nouvelles régions du Canada, et l'on accorde un intérêt croissant à la mise au point de variétés résilientes. Des événements météorologiques extrêmes poseront de nouvelles menaces en raison de leur fréquence et gravité, et il faudra instituer de solides mécanismes qui aideront les agriculteurs à gérer les risques et à faire les investissements nécessaires aux fins d'adaptation. Aujourd'hui, les agriculteurs ont besoin d'information de meilleure qualité pour pouvoir inclure les besoins d'adaptation aux décisions qu'ils prennent régulièrement. Cela inclut des renseignements plus exacts et diffusés au sujet des effets prévus des changements climatiques au niveau subrégional et au sujet des écarts dans la manière dont les différents secteurs de produits seront affectés.

Toute stratégie qui touche l'adaptation doit viser les objectifs suivants :

1. La météo – améliorer considérablement les systèmes de prévisions et d'avertissements météorologiques;
2. Planification des mesures d'urgence – des initiatives sont en cours;
3. Sélection des végétaux – accent renouvelé et investissement dans l'amélioration des programmes de sélection des végétaux;
4. Lutte antiparasitaire – des efforts de recherche considérables sont nécessaires pour mettre au point de techniques de lutte intégrée et comprendre les nouveaux insectes et vecteurs qu'apportera le changement climatique;
5. Investissements – investissements à long terme dans le transport et l'infrastructure rurale;
6. Assurance – améliorer les programmes d'assurance-récolte;
7. Érosion des sols – efforts maintenus et accrus pour contrôler les eaux de ruissellement et prévenir l'érosion.

Inévitablement, les investissements faits dans les mesures d'adaptation visant à favoriser la résilience nécessiteront un certain dédoublement et une certaine redondance. Afin de soutenir un

secteur agricole fort au Canada qui continue d'être résilient face aux changements climatiques, les gouvernements devront fournir à la fois les outils nécessaires et des fonds incitatifs qui favoriseront la généralisation de la planification des mesures d'adaptation. Cela est critique non seulement pour protéger les sources de revenu des agriculteurs, mais également pour soutenir la sécurité alimentaire et assurer le maintien de différentes sources de nourriture à l'échelle mondiale à des prix raisonnables, au cas où des catastrophes dans d'autres régions du monde y détruisent les cultures qui aident à nourrir les habitants de notre planète.

#### Recommandations

1. En premier lieu, les gouvernements FTP doivent inviter les agriculteurs à participer à la formulation des politiques sur les changements climatiques et dresser un cadre qui reconnaît les contributions faites par les agriculteurs pour réduire les émissions, ainsi que les opportunités significatives qui s'offrent à eux pour continuer à poursuivre ces efforts dans un secteur qui est résilient et qui s'adapte. Les agriculteurs occupent une position unique et méritent une considération particulière puisque leur produit est la nourriture. Ainsi, les impacts des changements climatiques dans ce secteur doivent être entièrement pris en compte et doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de maintenir cette résilience susmentionnée. En encourageant la recherche et l'adoption de politiques et de programmes visant le secteur, on comprendra mieux les conséquences des changements climatiques pour les agriculteurs et on déterminera la meilleure façon d'atténuer les dégâts potentiels. Il faut accroître les investissements afin d'améliorer la compréhension de ces impacts et afin de diffuser les connaissances et les données scientifiques et techniques à cet égard et en ce qui concerne les prévisions relatives aux changements climatiques.
2. Durant l'établissement du PCLCC, les gouvernements FPT doivent veiller à ce que les variantes dans l'application, par les provinces et les territoires, d'une tarification du carbone et de la politique sur la lutte contre les changements climatiques dans son ensemble ne désavantagent pas les agriculteurs d'une province à l'autre. De plus, la prise de mesures en réponse aux changements climatiques ne doit pas se faire au détriment de la production alimentaire. Les agriculteurs assurent une solide intendance des terres et, en bénéficiant des incitatifs appropriés, pourront continuer de fournir d'importants biens et services écologiques, qui contribuent à la réduction des émissions de GES et à la séquestration du carbone.
3. Toute tarification du carbone doit inclure la possibilité de compensations en fixation de carbone et prévoir la participation des agriculteurs à l'élaboration des protocoles de compensation. Les agriculteurs doivent bénéficier de ces mesures qui les encouragent à agir face aux changements climatiques, peu importe la province ou le territoire où ils sont situés et peu importe la denrée qu'ils produisent. Un prix national du carbone qui reconnaît les biens et services écologiques fournis par les agriculteurs pourrait s'étendre aux autres domaines où les agriculteurs contribuent à la création de biens et services publics, tels que la qualité et la gestion de l'eau, la biodiversité et la protection des habitats, pour n'en nommer que quelques-uns.
4. Des investissements dans de la technologie propre et l'infrastructure pourraient également réduire grandement l'empreinte de carbone de l'énergie que beaucoup de fermes sont obligées d'utiliser actuellement. Dans de nombreuses régions rurales, il n'y a aucun accès au gaz naturel qui

permettrait de réduire fortement les coûts énergétiques des agriculteurs et assurer la transition d'un grand nombre d'entre eux à un combustible et une source d'énergie plus propres. Il faut augmenter l'aide gouvernementale et éduquer les producteurs agricoles sur la modernisation de leurs installations et la construction de nouveaux bâtiments en adoptant des technologies efficaces (p. ex., chauffage de l'eau au moyen d'énergies renouvelables). Certaines des technologies les plus avancées qui aideraient à réduire les émissions de GES à la ferme continuent d'être prohibitives pour de nombreux agriculteurs. Il faut prévoir un financement à coûts partagés afin de rendre plus abordables l'équipement et la technologie utilisés dans l'agriculture de précision, les biodigesteurs et les autres moyens de diminution des émissions de GES. Stimuler la séquestration de carbone dans le sol dans les champs agricoles : on devrait limiter les pertes de carbone dans le sol (dus à l'érosion, à l'exportation, etc.) par des ouvrages de conservation des sols et de l'eau et par le renforcement des stocks de carbone dans le sol en favorisant l'apport de carbone grâce aux cultures de couverture, à l'entretien des prairies, à l'utilisation de fumier et de compost et aux systèmes agroforestiers.

5. L'établissement d'une stratégie nationale et des investissements ciblés faits par le gouvernement fédéral à l'appui de la bioéconomie peuvent également créer un marché pour les produits provenant des déchets agricoles et pour les cultures spécialisées servant à générer les matières premières pour du plastique, des matériaux composites, de la fibre et du combustible que de nombreux producteurs agricoles attendent de fournir mais pour lesquels les installations de traitement manquent actuellement au Canada. En général, ces produits ont une empreinte de GES plus faible que ceux dérivés des combustibles fossiles et ils devront faire partie de la solution de transition à une économie verte. Il continue d'y avoir une opportunité considérable d'expansion de la conversion des déchets agricoles en énergie.
6. **La meilleure façon de favoriser la modification des pratiques de gestion sur le terrain est d'offrir des incitatifs s'appuyant sur des structures et programmes existants que les agriculteurs connaissent et utilisent déjà et qui reposent notamment sur une approche d'amélioration continue** – par exemple, renforcer le Plan de ferme environnemental pour tenir compte du désir de plus en plus fort de la société de voir la prise de mesures liées au changement climatique. Des incitatifs liés aux pratiques de gestion bénéfiques (PGB), le Plan de ferme environnemental et une réduction des frais de participation aux programmes de gestion des risques de l'entreprise sont autant de mécanismes clés qui peuvent encourager l'adoption de pratiques climato-intelligentes qui réduisent les émissions, accroissent la séquestration et offrent globalement des gains de productivité dans le secteur agricole.
7. L'agriculture doit être impliquée dans une approche intersectorielle d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques en raison de la nature variée des pratiques agricoles, la dispersion géographique des fermes et l'intégration des agriculteurs au sein des communautés rurales et urbaines : adapter l'entretien des routes non désignées utilisées pour les activités agricoles afin d'atténuer la menace d'événements météorologiques violents, se préparer aux événements météorologiques extrêmes en améliorant la technologie, les mesures d'atténuation et

les pratiques, par exemple en accroissant la capacité de filtration de l'eau durant les tempêtes ou les cultures en terrasses pour contrer l'érosion des sols.

On devra inviter les agriculteurs à participer et reconnaître le rôle qu'ils joueront dans la réduction des émissions de GES, la séquestration du carbone et l'adaptation aux changements climatiques. Dans un même temps, il faut reconnaître le besoin de continuer à stimuler la production agricole grâce à une intensification durable afin qu'elle puisse nourrir un monde en pleine croissance qui sera plus vulnérable aux chocs qui surviennent dans la production alimentaire.

Ces recommandations ne représentent qu'un aperçu des nombreuses possibilités qu'a le secteur agricole de s'adapter au changement climatique. Nous sommes heureux de participer en tant qu'intervenants devant le Comité spécial sur le changement climatique et espérons avoir l'occasion de continuer à participer dans l'avenir. Les incertitudes que soulèvent les conséquences directes et indirectes du changement climatique sur le secteur agricole et le système alimentaire sont énormes. L'Alliance agricole du N.-B. est disposée à discuter plus en profondeur avec le gouvernement des conséquences que pourraient avoir le changement climatique et le secteur agricole l'un sur l'autre et comment les producteurs agricoles peuvent relever les défis soulevés.

Une meilleure gestion des risques connus, la promotion de la recherche, de l'innovation et des mesures d'adaptation ainsi que la résilience permettront au Nouveau-Brunswick de se préparer avec succès pour l'avenir. Pour assurer ce succès, les politiques et les programmes du gouvernement nécessiteront des ajustements judicieux pour aider l'industrie à mieux s'adapter au changement climatique.